SAS S.M. EUROPE 20 La Herbetais 35520 LA MEZIERE France Tel +33(0)2.99.66.41.41 Mail orliman@orliman.fr



N°TVA Intracommunautaire FR76420574626

N° SCI FR60ZZZ80B6CF N° SIRET 42057462600057

SAS au capital social de 500 000,00 EUR - R.C.S. Rennes B 420574626 - NAF 4774Z

## **FACTURE**

N° pièce FV3330-2412-204297 GRANDE PHARMACIE DU PLATEAU 7 PLACE DE L'ABBE PIERRE Date 09/12/2024 69009 LYON Client T008683 France Code ETS 2283520 Référence 137930 N° SIRE'45267248800023 N°TVA Intracommunautaire FR16452672488

Expédiée le 09/12/2024 livré à PHARMACIE DU PLATEAU Commande n° CV3330-0000270761 Livraison n° 7 PLACE DE L'ABBE PIERRE BL3330-0000276931 Mode de livraison Route Transporteur CIBLEX FRANCE 69009 LYON France

Article	Code EAN	Quantité	Tarif catalogue EUR	Remise	Prix unitaire HT EUR	Total HT EUR	Taxe
EB0110BI5 BANDAGE IMMO I	3401045295883 EPAULE T5	1 UN	19,79	68,7%	6,20	6,20	20,00
CP0111BI1 ATT CHEV MEMO	3401060051655 STAB T1	1 UN	30,29	50,0%	15,15	15,15	5,50
CB011215 BANDE NEOSTRA	3664338001398 AP 5 CM X 1 M	1 UN	10,79	49,0%	5,50	5,50	20,00

Base taxe	Taux N	Montant taxe
11,70	20,00 : FRA TVA taux 20% d	ébi 2,34
15,15	5,50 : FRA TVA taux 5,5%	0,83

Total lignes HT	26,85	
Total HT	26,85	
Montant TVA	3,17	
TOTAL TTC	30,02	

Conditions de paiement						
Date échéance	Mode de règlement	Montant échéance	Reste à règler	Référence mandat		
07/02/2025	LCR non acceptée	<b>30,02</b> EUR	<b>30,02</b> EUR			

FR76 12206049008580454000112 AGRIFRPP822 S.M. EUROPE LA MEZIERE :

Voir les conditions générales de ventes disponibles sur www.orliman.fr

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

La commande faisant l'objet du présent bon de livraison est régie conformément aux C.G.V. de la société SM EUROPE, figurant sur ses tarifs, factures et sur son site internet : http://www.orliman.fr/cqv Les réclamations ne sont acceptées que dans les 8 jours après réception de la marchandise.

En l'absence de paiement intégral à la date d'échéance, des pénalités de retard sont dues de plein droit par le client à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en cours. Une indemnité forfaitaire de 40€ est égal due au titre des frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire. Ces pénalités de retard sont exigible sans qu'un rappel soit nécessaire.

## Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. A ce titre la remise d'un titre créant une obligation de payer telle une traite ne constitue au sens de cette clause. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entrainer la revendication des biens. Néanmoins, les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, dès la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.